



## Communiqué

Publication immédiate

### **La Commission Arar adopte de nouvelles procédures pour faciliter le déroulement de l'enquête**

**Ottawa, le 7 avril, 2005** – Le juge Dennis R. O'Connor, qui préside la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar, a dévoilé aujourd'hui de nouvelles règles de procédure afin de permettre à l'enquête publique de procéder de manière plus efficace, rapide et pratique. Toutes les parties sont d'accord avec les changements annoncés dans la décision du Commissaire.

Dans cette décision, le juge O'Connor écrit : « Les règles de procédure et de fonctionnement seront modifiées de sorte que je puisse rédiger des résumés des témoignages reçus à huis clos mais que je ne m'engage plus à le faire. Pour le moment, je n'ai pas l'intention de rédiger de nouveaux résumés. La nouvelle procédure (...) prévoit une démarche dans laquelle les désaccords sur ce qui devrait être divulgué publiquement, le cas échéant, peuvent être examinés un à un, dans le contexte d'un rapport représentant des constatations de fait plutôt que dans le contexte de résumés des témoignages reçus à huis clos. »

Le texte intégral de la décision est disponible sur le site Web de la Commission :

[www.commissionsarar.ca](http://www.commissionsarar.ca)

*Créée en vertu de la Partie I de la Loi sur les enquêtes, la Commission a été établie sur la recommandation de la vice première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile afin d'enquêter et faire rapport sur les mesures prises par les responsables canadiens à l'égard de Maher Arar. Le Commissaire a également reçu le mandat de formuler des recommandations qui lui semblent opportunes sur la création d'un mécanisme d'examen indépendant des activités de la GRC en matière de sécurité nationale.*

- 30 -

Contact pour les médias : Francine Bastien,  
613-996-4741; cellulaire : 613-299-6554; courriel : [fbastien@bellnet.ca](mailto:fbastien@bellnet.ca)

PO Box / CP 507, Station B / Succursale B  
Ottawa, Canada K1P 5P6

613 996-4741 Fax / télécopieur 613 992-2366

[www.ararcommission.ca](http://www.ararcommission.ca) / [www.commissionarar.ca](http://www.commissionarar.ca)

